

Des nouvelles du Conseil

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mentionné qu'en vertu des nouvelles règles applicables, les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil. La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur permet la présence d'un maximum de 37 personnes dans la grande salle du centre communautaire (119, rue Renaud) selon les recommandations et directives de la santé publique.

Voici les dossiers de la séance du Conseil du 25 août 2020 :

- ◆ Résolution approuvant la vente d'une parcelle du terrain de l'ancien presbytère pour la construction d'un CPE par l'organisme les jeunes pousses des Jardins-du-Québec;
- ◆ Octroi d'un mandat pour une étude géotechnique et la caractérisation des sols d'un tronçon du rang du Coteau;
- ◆ Octroi de divers contrats pour l'aménagement du parc du Triangle (situé devant l'ancienne Caisse Desjardins, coin rue Principale et boulevard Édouard VII);
- ◆ Adoption du projet de règlement no. 8201-2020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 8200-2018 ayant pour objectif d'agrandir la zone d'application du règlement concernant le secteur du « Cœur historique » et le secteur « Quartier nord du village »;
- ◆ Embauche de madame Annie McDonald au poste de Réceptionniste et soutien administratif des loisirs et de la vie communautaire à temps plein (remplacement de congé de maternité).


La prochaine séance du conseil aura lieu le 8 septembre 2020 à 19 h, au centre communautaire (119, rue Renaud).


Horaire de la collecte des matières résiduelles - RAPPEL

septembre 2020						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

octobre 2020						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre 2020						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

 COLLECTE DES ORDURES

 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Capsule de votre Service de sécurité incendie

Votre Service de sécurité incendie ainsi que le département de prévention incendie de la MRC désirent vous informer.

Saviez-vous que la MRC possède un département de prévention des incendies? Voici quelques conseils pour assurer votre sécurité et celle de votre famille.



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Ayez un avertisseur de fumée par étage (à l'exception d'une cave) ;
- Remplacez la pile à chaque changement d'heure ;
- Changez l'avertisseur de fumée après 10 ans d'utilisation.

POÊLE À COMBUSTION LENTE ET FOYER

- Installez un détecteur de monoxyde de carbone dans votre résidence ;
- Possédez un extincteur portatif de type ABC ;
- Ramenez la cheminée au moins une fois par année.

EXERCICE D'ÉVACUATION

- Préparez un plan d'évacuation ;
- Identifiez un point de rassemblement en cas d'incendie ;
- Pratiquez des techniques d'évacuation (exemple: sortir à quatre pattes).



Pour plus de détails, visitez-le : <https://mrcjardinsdenapierville.ca/>

RAPPEL sur la réglementation des feux à ciel ouvert sur tout le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur RÈGLEMENT SIC-203-2

Article 49. Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le *territoire de la MRC* sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du directeur.

Article 50. Toute demande d'autorisation visée à l'article 49 doit être faite par écrit au service incendie local ou régional, au moins sept jours avant la date prévue pour l'événement.

Article 60. Aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquettes ou charbon de bois ou barbecue à gaz. De plus, aucun permis n'est requis pour un feu dans un foyer extérieur pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation d'un (1) mètre de hauteur minimum. Le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de trois (3) mètres sur les côtés, et ne pas être installé à moins de trois (3) mètres de distance des lignes de propriété.

Article 61. Il est possible de demander un permis estival (du 1er mai au 30 septembre) pour l'exécution de feux extérieurs dans des contenants non conformes à l'article 60. Toute personne peut en faire la demande à son service incendie local ou régional.

Conférence gaspillage alimentaire en ligne et gratuit

Assistez à la conférence À vos frigos, présentée par un(e) expert(e) en lutte au gaspillage alimentaire du Jour de la Terre. Au menu : une heure de discussion autour des enjeux entourant le gaspillage alimentaire, ainsi que des trucs et astuces à mettre en pratique à la maison, au bureau et dans toutes vos recettes :

DATE ET HEURE : 15 septembre 2020 entre 19 h et 20 h

LIEU : En ligne via Zoom

INFORMATIONS : GRATUIT—VEUILLEZ RÉSERVER VOTRE PLACE

Formulaire de réservation : <https://forms.gle/bNBfAUjHuBEUuSQ19>

Pour plus d'informations : 450 454-0559, poste 227



Bibliothèque - 89, rue Principale

HORAIRE D'OUVERTURE À PARTIR DU 29 août 2020:

Les lundis de 18 h 30 à 20 h 30

Les mercredis de 13 h à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30

Les samedis de 10 h 30 à 12 h

Nouveau fonctionnement :

- ◆ Nous demandons à tous les usagers qui ont accès à Internet de faire leurs recherches de livres de la maison dans le catalogue sur le site de la bibliothèque. De telle sorte qu'à leur arrivée, ils sauront exactement quel document ils désirent et un/e préposé/e se chargera d'aller le chercher;
- ◆ Pour les usagers qui n'ont pas accès à Internet, passez à la bibliothèque ou encore laissez un message sur le répondeur, **450 347-5446, poste 400** et nous tenterons de localiser le document pour vous.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES :

Les responsables de la bibliothèque ont besoin d'un ou une bénévole qui désire être au comptoir le samedi matin entre 10 h 30 et 12 h ou s'occuper de l'animation et de la communication via le Facebook de la bibliothèque.

Mentionner votre intérêt par courriel au biblio@sjlm.ca ou venez nous voir durant les heures d'ouverture.

Le service de prêt entre bibliothèques (PEB) est maintenant disponible.

À partir de la maison, vous pouvez faire des recherches et emprunter des livres qui se retrouvent dans le réseau, mais non disponible à la Bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur.

De plus, il aura plusieurs nouveaux livres qui arriveront au mois d'octobre, restez à l'affût! La liste de ces nouveaux livres sera disponible sur le site internet de la municipalité dans l'onglet Culture et loisirs / Bibliothèque.

Horaire de la Caravane des cultures

La Caravane des cultures sera à Saint-Jacques-le-Mineur jusqu'au 8 octobre 2020!

QUAND : les jeudis entre 19 h et 20 h dans le stationnement du Chalet des loisirs (263, boulevard Édouard VII)

Vous devez faire vos achats en ligne avant 20 h le mercredi via leur site internet : www.caravanedescultures.com.

Il est également possible de faire ses achats directement sur place.

Pour avoir toutes les informations utiles, consultez leur page Facebook :

<https://www.facebook.com/caravanedescultures/>



Le Campagnol des Jardins-de-Napierville

Le Campagnol des Jardins-de-Napierville, groupe d'entraide et milieu de vie en santé mentale, est présent pour vous, en cette période de pandémie qui peut causer stress et anxiété.

Notre intervenant, Alexandre, est là pour prendre vos appels. C'est un service gratuit pour vous permettre de parler, discuter, diffuser et trouver l'aide appropriée.

La présence physique au Campagnol se fait sur rendez-vous pour respecter les exigences de la santé publique.

Depuis plus de 30 ans, le Campagnol est là pour vous.

TÉLÉPHONE : 450 454-5121

Politique d'aide financière pour la récupération d'eau de pluie

Le 25 août 2020, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a mis sur pied une politique d'aide financière dans le but d'aider les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc municipal à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des aménagements paysagers et des jardins. Cette aide financière consiste en une remise en argent pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie sur présentation de facture et autres critères.

Durée du projet : 25 août au 1^{er} novembre 2020.

Toute demande doit être remise à la municipalité avant le 2 novembre 2020.

Le baril doit avoir été acheté entre le 1^{er} janvier 2019 et le 2 novembre 2020.

Plusieurs critères et conditions d'admissibilité s'appliquent, vous retrouverez toutes les informations sur le site internet (www.sjlm.ca) dans l'onglet Environnement / Aide financière baril eau de pluie

Vous pouvez également nous téléphoner au 450 347-5446, poste 403.



Retour à l'horaire régulier pour l'hôtel de ville

91, rue Principale

Prenez note que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 7 septembre pour la fête du travail.

LUNDI	9 h à 12 h	13 h à 16 h
MARDI	9 h à 12 h	13 h à 16 h
MERCREDI	9 h à 12 h	13 h à 16 h
JEUDI	9 h à 12 h	13 h à 16 h
VENDREDI	9 h à 12 h	13 h à 16 h
SAMEDI	FERMÉ	
DIMANCHE	FERMÉ	

Friperie : la maison aux mille trouvailles



Lieu : 95, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur
Venez faire vos achats à la Friperie le vendredi **4 septembre entre 18 h 30 et 21 h.**

Sachez qu'en tout temps vous pouvez déposer vos dons sur le balcon du 95, rue Principale.

Saviez-vous que la Friperie a maintenant une page Facebook?

Recherchez la page : [La maison aux mille trouvailles](#).

Vous allez avoir de belles idées de ce que vous pouvez y trouver!

Aide financière camp de jour 2020 - Date limite 30 septembre

Considérant que la majorité des camps de jour charge un surplus pour les non-résidents, les parents dont les enfants sont inscrits à un camp de jour reconnu ont droit à une aide financière de 6\$ par jour, jusqu'à concurrence de 150\$ pour l'été.

Pour les enfants âgés entre 5 et 12 ans seulement, un formulaire d'inscription est disponible à l'hôtel de ville. Il est important d'avoir en main la facture du camp de jour et une preuve de résidence.

Pour toutes questions vous pouvez communiquer par téléphone au 450 347-5446, poste 403 ou par courriel à info@sjlm.ca. Vous avez jusqu'au 30 septembre 2020 pour faire votre demande.